



HAL
open science

Les sociologues ont-ils un devoir d'utilité publique ?

Daniel Bizeul

► **To cite this version:**

Daniel Bizeul. Les sociologues ont-ils un devoir d'utilité publique ? : Analyse d'une idéologie justificatrice. 2005. hal-04538153

HAL Id: hal-04538153

<https://hal.science/hal-04538153>

Preprint submitted on 9 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Les sociologues ont-ils un devoir d'utilité publique ?

Analyse d'une idéologie justificatrice

Daniel Bizeul

Est-il justifié de tenir l'utilité sociale pour une des raisons d'être des sociologues au point d'en faire un devoir moral pour chacun d'eux et un critère de jugement au sein de la discipline ? Soutenir ce point de vue, comme le font nombre de chercheurs, implique de tenir pour avérées les affirmations suivantes : les recherches sociologiques ont des retombées positives nettement identifiables ; les avis des sociologues sont sociologiquement fondés ; ils aboutissent à définir le bien commun ; ils ont des conséquences claires pour l'action publique. Dans les faits, aucune de ces affirmations ne peut être solidement argumentée ou prouvée ; de nombreux exemples en démentent le bien-fondé. Loin d'être une propriété naturelle de la sociologie comme discipline, l'utilité revendiquée par les chercheurs est avant tout une idéologie justificatrice comme il en existe dans toutes les professions.

Ce texte a été adressé à deux revues majeures de sciences sociales en 2005, la première l'a refusé sans autre explication, la seconde l'a accepté sous condition d'intégrer les apports d'un ouvrage, paru cette même année, qui abordait le rôle des sciences sociales pour changer le monde. Ce texte est reproduit ici tel qu'il figurait dans le manuscrit, sans réécriture.

C'est à une injonction récurrente, due à certains de leurs collègues les plus en vue, que les sociologues doivent à nouveau faire face : se préoccuper d'être utiles¹. Autrement dit : centrer leurs études sur les problèmes de la vie en société pour contribuer à les résoudre et, ainsi, favoriser l'harmonie sociale, améliorer le sort de diverses catégories, apaiser les souffrances des individus.

Trois arguments sont ordinairement invoqués². Le plus courant a sa source chez les précurseurs de la sociologie et s'appuie sur un raisonnement de sens commun : être

1 Je remercie XXXX pour leurs remarques et leurs suggestions concernant ce texte.

2 La question de l'utilité des recherches en sociologie est jalonnée de textes multiples apparus dès les débuts de la discipline. Les thèmes, prises de parti et arguments auxquels elle conduit se retrouvent de façon équivalente en géographie sociale (Philipponneau, 1999 ; Frémont, 2005), sur un mode le plus souvent circonspect en histoire (IHTP, 1993 ; Dumoulin, 2003) et en anthropologie (Baré, 1995). Bien que limitant les références à ce qui est nécessaire pour fonder mon propos, je ferai état d'arguments existant dans ces disciplines. Des arguments du même ordre existent à vrai dire dans toutes les disciplines, y compris celles dont les

sociologue c'est étudier la vie collective ; étudier la vie collective c'est en comprendre les ressorts ; en comprendre les ressorts c'est pouvoir remédier à ses désordres et envisager un mode de développement ordonné. Ne pas mettre leurs compétences au service du bien public serait dès lors inconséquent et coupable de la part des sociologues. Pas plus que les médecins, tenus au serment d'Hippocrate envers les mal portants, ils ne peuvent se soustraire au serment tacitement impliqué par leur savoir concernant le corps social et ses pathologies³.

Le second argument se réfère au fait qu'une grande partie des sociologues ont un emploi dans la fonction publique ou reçoivent des fonds publics dans le cadre de commandes ou de missions définies. Étant rémunérés par la collectivité, ils se doivent d'être au service de leurs concitoyens ; ils ne peuvent se désintéresser des problèmes qui les affectent, comme les inégalités, le racisme, les addictions, le suicide, le chômage de masse⁴.

Ces deux arguments à dimension altruiste se trouvent en compétition avec un troisième, tout aussi régulièrement énoncé : l'importance décisive de créer des emplois et d'attirer les budgets des organisations publiques et privées. D'où la nécessité d'être utile et de le faire savoir. C'est là un devoir moral envers les étudiants, auxquels il est juste d'offrir des débouchés en proportion de leur nombre⁵. C'est aussi l'intérêt bien compris de la profession et de ses membres, dont une partie de l'assise institutionnelle tient à la capacité à attirer des étudiants et à pénétrer dans les lieux de formation ; les lecteurs et prescripteurs de demain en découlent (Burawoy, 2005, p. 9). De ce point de vue, il est souhaitable de proposer des formations dont les contenus et les intitulés puissent correspondre à des attentes réelles ou supposées dans les secteurs d'emploi les plus variés (Piriou, 2008).

Les sociologues ne sont pas les premiers ni les seuls à dire qu'ils se préoccupent du bien public et à en faire leur raison d'être. Encore leur faut-il en convaincre leurs

applications concrètes semblent les moins contestables, comme la physique et la biologie, tant le lien entre recherche scientifique et conséquences pratiques est incertain et tant les jugements sur ce qui est souhaitable sont conflictuels.

3 En écho aux espoirs de Le Play et Durkheim, pour nombre de chercheurs nous serions des praticiens ayant en charge « le corps social » à l'équivalent de ce que sont les médecins (Sainsaulieu, 1992, p. 12 ; Phlipponneau, 1999, p. 106). Plus généralement, notre devoir serait de contribuer au « progrès social » et à « l'amélioration du bien-être humain » (Whyte, 1991, p. 8), de « connaître le lien social pour contribuer à le transformer, le restaurer, le réformer, le révolutionner ou simplement le faire évoluer » (Dubar, 2006, p. 15).

4 La « demande sociale » ou l'attente de « la communauté des citoyens » sont fréquemment invoquées (Castel, 2000, p. 284 ; Noirielle, 1996, p. 184). Mais il s'agit là de notions obscures. En pratique, ce sont plus banalement des « offres de financement » auxquels les chercheurs répondent ou qu'ils contribuent à susciter (Masson, 2006, p. 114).

5 L'obligation de débouchés est un « impératif moral », au vu du nombre des bacheliers qui s'inscrivent en sociologie (Chenu, 1999, p. 47) ; « Je me suis demandé comment trouver des débouchés pour tous ces inscrits [en thèse] ou docteurs » (Desjeux, 2007, p. 67). Un même « sentiment de responsabilité » est formulé par des géographes (Phlipponneau, 1999, p. 8). Aux États-Unis, ce genre de plaidoyer est apparu dès les années 1930, alors que la discipline en était à ses débuts (Vidich *et al.*, 1981).

concitoyens, ou, pour être plus circonstancié, les bailleurs de fonds et les décideurs publics. Leur utilité n'est en effet pas si évidente qu'elle irait de soi. Plus qu'au devoir d'être utiles, c'est à l'obligation de faire preuve qu'ils sont réellement utiles et pénétrés du bien d'autrui que les sociologues sont contraints.

Un moyen ordinaire d'en attester est de présenter des signes aisément reconnaissables de compétence et de rigueur. D'où un recours fréquent aux données chiffrées, aux enquêtes sur échantillons et par questionnaires, aux analyses de contenu formalisées ou automatisées. Ces méthodes de travail sont propices à un rendu simple, clair et mémorisable de la réalité, et elles permettent d'aboutir à des prévisions facilitant ou justifiant une décision⁶. En cela, elles présentent des gages de technicité scientifique accordés aux habitudes des commanditaires institutionnels et privés (Masson, 2006, p. 124 ; Baré, 1995, p. 135). Dans nombre de cas, être utile s'apparente ainsi à fabriquer des statistiques et à employer des procédures standardisées (Lofland, 1976, p. 17). Un bénéfice subséquent est l'impression d'objectivité et de neutralité qui se dégage des résultats, laissant imaginer chez le sociologue une attitude de scientifique qui s'efface devant les faits. L'imposition de codes de déontologie contraignants, notamment aux États-Unis et au Canada, concourt au souhait de la profession d'apparaître au-dessus de tout soupçon et ainsi de préserver son accès aux budgets de recherche et aux emplois.

Affichant le souci de ne pas nuire, usant de techniques jugées rigoureuses, préoccupés de résoudre les problèmes de société, les sociologues ont ainsi tout d'une profession respectable. Leurs arguments et leurs mots d'ordre, quand ils ont trait à l'utilité de la sociologie, ont néanmoins tout d'une idéologie justificatrice, analogue à celles existant pour d'autres professions. Le premier travail, au regard de l'esprit d'analyse dont se réclament les sociologues, est de mettre à nu les intérêts dont ils sont l'expression et de faire état des invraisemblances et des points aveugles qui les font paraître acceptables.

Est-il justifié de tenir l'utilité sociale pour une des raisons d'être des sociologues, ce qui peut conduire, du même coup, à en faire un devoir moral pour chacun d'eux et un critère de jugement au sein de la discipline ? Tenter de répondre à cette question exige de clarifier trois points, qui formeront les trois parties de ce texte : quand le terme de sociologie est employé, en lien avec l'idée d'utilité publique, de quoi s'agit-il exactement ? Quand l'utilité de la sociologie est affirmée en matière d'action publique, en existe-t-il des preuves ? Quand le souci d'agir pour le bien commun est énoncé, de quelle sorte de bien s'agit-il en réalité, propice à qui, au détriment de qui ?

Être dubitatif envers l'objectif d'utilité publique attaché à la sociologie ne revient pas à dire que la connaissance rigoureuse et approfondie du monde social est dénuée d'intérêt, pas plus que ce n'est mépriser le théâtre ou les arts plastiques que d'en critiquer l'usage politique ou commercial. Bien au contraire. Ce n'est pas dire non plus que nos études n'ont pas des effets, mais seulement affirmer qu'il est rare que les effets survenus soient ceux escomptés, tout comme il est rare que des changements

6 À plus forte raison est-ce le cas des cartes, souvent basées sur des statistiques, en géographie (Phlipponneau, 1999, p. 112) : « Cette représentation visuelle [constitue] un élément de clarté dans l'explication et un outil d'aide à la décision. »

dans un sens attendu puissent être reliés précisément aux résultats d'une étude. C'est aussi affirmer que la sociologie est rarement concernée comme telle, car des effets sous forme de réglementation ou de mots d'ordre militants peuvent découler de n'importe quelle étude, solide ou médiocre, conforme aux faits ou aberrante. Autrement dit, si les sociologues comme groupe professionnel ont intérêt à accréditer l'idée que leurs activités offrent un service universel et désintéressé, qui serait sans équivalent, il n'est pas certain que la sociologie comme discipline y trouve véritablement son compte (LaPiere, 1969).

L'UTILITÉ COMME PÉTITION DE PRINCIPE

La sociologie est utile parce qu'elle offre du savoir et parce que le savoir ne peut manquer d'être bénéfique, notamment lorsqu'il a trait à la vie en société. C'est l'un des deux « articles de foi » auxquels se sont ralliés la plupart des sociologues, observe Shils (1980, p. 359), l'autre étant la certitude, préservée jusqu'aux années 1960, que l'objectivité est possible dans l'étude des phénomènes sociaux. Un tel « article de foi », courant chez les scientifiques, est avant tout l'indice de « la confusion entre vérité et utilité sociale qui est caractéristique de la pénombre non logique de la science », analyse plus généralement Merton (1964, p. 546).

Cette conviction commune se concrétise toutefois sur deux modes souvent perçus comme antagonistes au sein de la profession (Lahire, 2002). À une « sociologie scientifique », éprise de vérité, indifférente aux intérêts et aux conventions de toutes sortes, le plus souvent critique, s'opposerait une « sociologie appliquée », disposée aux compromis. Une vision en miroir, recourant à des termes aux connotations inverses, fait s'opposer une « sociologie académique », disqualifiée comme intransigeante et stérile, et une « sociologie d'intervention », qui trouverait sa raison d'être dans l'intelligibilité et la transformation du lien social.

Ce sont là des oppositions banales dans toutes les professions, et, plus largement, dans nombre d'activités de la vie courante. Elles visent à instituer « une hiérarchie de la crédibilité » (selon la formule de Becker) qui paraisse d'autant plus irréfutable qu'elle est impossible à faire valoir auprès de ceux qui n'ont pas les mêmes vues. Deux raisons au moins conduisent toutefois à tenir ces oppositions pour factices.

En premier lieu, selon le moment dans leur existence professionnelle et selon la phase concernée lors d'une même recherche, mais aussi selon l'état du marché de l'emploi à une période donnée, la plupart des sociologues voient alterner, se combiner ou se succéder dans leur travail des formes plus disciplinaires, au travers de publications offrant les marques attendues de l'érudition et de la conceptualisation, et des formes plus profanes, au travers de rapports d'études en réponse à des commandes et au travers d'interventions sous des formes et dans des cadres variés (Hughes, 1996, p. 292).

En second lieu, plutôt que de s'attacher à des indices extérieurs, faciles à relever, mais en partie circonstanciels, c'est aux œuvres mêmes qu'il faut revenir, avec cette question à l'esprit : qu'il emprunte la voie de l'expert, du formateur, de l'intervenant,

du militant ou du savant, pour reprendre des figures usuellement invoquées, le chercheur contribue-t-il ou non à la connaissance sur la vie collective et les phénomènes sociaux, en améliorant au moyen de preuves empiriques et d'arguments éprouvés les versions existantes de la réalité ?

Les qualités de service aussi ardemment attribuées à la sociologie par les chercheurs praticiens aussi bien que par les chercheurs critiques reposent toutefois sur deux pétitions de principe : d'abord que c'est bien de sociologie dont il s'agit, et non d'un mode de raisonnement ou de management ou d'une quelconque rhétorique à base de thèmes sociaux ; ensuite, s'il y a des retombées ou des effets, que ceux-ci vont nécessairement dans le sens voulu et que c'est bien la justesse de l'étude et son impact défini qui en sont la cause.

Chercheurs praticiens : des activités auxiliaires baptisées « sociologie »

Quand la notion de « sociologie » s'applique à une méthode de résolution de problèmes, à un type de relations entre technocrates et citoyens ou à une technique de management prenant appui sur des données, ne joue-t-elle pas un rôle équivalent au qualificatif de « scientifique » autrefois employé par Taylor pour servir à la promotion de son mode d'organisation du travail, au prétexte qu'y entraînent des calculs à base de chronométrages et de prix de revient ? Quand des statistiques ou des témoignages, dus à des sociologues, des journalistes, des travailleurs sociaux, des militants d'affiliations diverses, sont utilisés pour dénoncer des inégalités et des attitudes racistes ou pour faire connaître les souffrances ordinaires des personnes, s'agit-il à chaque fois de sociologie, ou, plus banalement, de données et d'analyses concernant la vie en société, qu'il est devenu courant de qualifier de « sociologiques » pour signaler leur sérieux ?

Que ce soit comme enseignants et chercheurs, intellectuels invités à s'exprimer publiquement ou simples humains ayant à s'orienter dans la vie, les sociologues émettent des analyses et des avis sur toutes sortes de problèmes. Rien de plus banal. Dirons-nous pour autant, à l'instar de ce qu'il en est pour les saints dont actes et paroles passent en toutes circonstances pour l'expression de l'esprit évangélique, que c'est l'esprit sociologique qui émane à chaque fois du sociologue, de telle sorte que tout ce qu'il exprime serait marqué du sceau de la scientificité ? Le croire reviendrait à prendre des activités auxiliaires, ou accessoires, ou dérivées, pour le propre de l'activité statutaire⁷, ou, plus trivialement, à juger de la valeur d'un travail non selon les œuvres mais selon les marques institutionnelles ou stylistiques. Il ne suffit pas d'employer des termes dus à des sociologues, comme zone d'incertitude, réseau, capital culturel, modernité, culture d'entreprise, de recueillir des informations par des moyens réputés être ceux de la sociologie, comme le questionnaire ou l'interview enregistrée, de suivre une logique de raisonnement, pour rendre compte du monde en sociologue. Si c'était le cas, les chargés de ressources humaines, les travailleurs

⁷ De façon équivalente à ces patients qui jugent de la compétence de leur médecin selon des traits annexes, comme l'âge, le sexe ou la race (Hughes, 1996, chap. 12).

sociaux, des responsables de toutes sortes pourraient revendiquer le titre de sociologues⁸. Et, de fait, dans le cadre d'un stage de fin d'études ou d'une mission particulière, nombre d'entre eux sont amenés à réaliser des études qu'eux-mêmes ou leur entourage qualifient ainsi ; c'est également le cas d'étudiants disposant de rudiments d'enquête et de théorie, suite à une licence ou un master en sociologie ou dans des disciplines proches (Piriou, cité par Chenu, 2002, p. 55 ; Faure, 2007, p. 49).

Aussi est-il décisif de se demander à quels moments, dans quelles activités, à travers quels discours, il est acceptable de prétendre à l'autorité du scientifique et de dire en toute rigueur : « Là, c'est au titre de sociologue que j'ai parlé ou agi », ou encore : « Là, ce qui a entraîné la décision, guidé un mouvement social, influencé des votes, c'est la justesse de l'analyse sociologique ».

Lire ce que les praticiens rendent public concernant leur rôle et leurs activités oblige à ce constat : leurs écrits sont des plaidoyers destinés à faire reconnaître comme relevant de la sociologie des métiers dont une partie des tâches et des objectifs sont étrangers aux principes constitutifs de la discipline ; ils sont également des attestations de bon exercice et d'efficacité au regard des principes de l'action publique juste ou des attentes d'un commanditaire. À les lire de près, cependant, un doute légitime ne peut manquer d'apparaître. L'efficacité dont ils se prévalent exige d'être crue sur parole ; le lecteur ne sait jamais rien de précis et de concret des succès invoqués ni des développements interactionnels en ayant permis l'existence⁹. Ou bien les résultats invoqués se réduisent à quelques mises au point et modifications de bon sens ou à quelques opérations tactiques comme il en a toujours existé dans les organisations¹⁰.

Soit l'exemple de Worms, qui dit avoir étudié « le système politique français, ses blocages et possibilités d'évolution » (2000, p. 303) comme chercheur pendant près de vingt ans, avant de devenir élu territorial aux divers échelons, et député. Il fournit trois cas d'actions législatives entreprises selon lui à la lumière de la sociologie des organisations, dont une a pu être conduite à terme, à savoir la création des CIDA (charte intercommunale de développement et d'aménagement) qui « associent l'ensemble des acteurs politiques, socio-économiques et associatifs d'une pluri-

8 Ce qu'il serait légitime de leur accorder si, plutôt que d'être assimilable à « un métier », la sociologie était « un ensemble de pratiques, organisées autour de l'enquête » (Dubar, 2006, p. 202), comme en incluent toutes sortes de fonctions professionnelles exigeant de l'encadrement, du service à autrui, ou du contrôle (p. 10).

9 Parmi les raisons possibles : le devoir de confidentialité inscrit dans le contrat (Streicher, 1997, p. 112), le peu d'intérêt pour une évaluation dont le résultat est incertain (Henry, 1992, p. 38), un mode d'écriture édifiant à base de cas d'écoles et d'exemples brefs (Villette, 1984, p. 45).

10 Parmi les trois demi-succès qu'il attribue à son rôle d'intervention, au final jugé « extrêmement décevant », Crozier (2007, p. 88) mentionne son conseil de faire voter l'ensemble du personnel d'Air France en 1993 pour contourner le refus syndical d'un plan de redressement et mettre fin à une grève longue et ruineuse.

communale pour élaborer et conduire une politique de développement » (p. 310)¹¹. L'aptitude à repérer les zones d'incertitude, qui forment autant d'espaces de liberté et de créativité, rend possible « d'enclencher un changement social profond [...] en changeant par la loi la forme organisationnelle de la société (ses règles de droit et ses institutions) », explique-t-il. Plusieurs questions viennent à l'esprit : est-ce bien au sociologue plutôt qu'à l'habitué des dossiers et des appareils que revient tout le bénéfice des lois en question ? L'idée de favoriser la collaboration entre diverses entités d'un même secteur était-elle à ce point inédite et décisive que pas un autre élu ne l'avait envisagée ? Des coopérations locales ont-elles existé du seul fait que le savoir sociologique avait permis d'anticiper certains effets pervers et d'inclure dans la loi des parades ?

Soit le cas général des organisations, notamment les entreprises, qui figurent comme des lieux d'exercice ordinaires des chercheurs attachés à faire reconnaître les mérites pratiques de la sociologie. Beaucoup se réfèrent à l'analyse stratégique, qui est devenue le vade-mecum de nombreux gestionnaires et qui a sa place dans les programmes des écoles et des instituts à visée professionnalisante. Son aura tient à la façon simple et méthodique avec laquelle elle permet de dresser un état des lieux et d'envisager des alternatives aux situations existantes ; son apparence de neutralité la rend également peu inquiétante aux yeux des décideurs. Ainsi, employée pour l'étude des hôpitaux, elle « permet de sortir des explications toutes faites, des jugements de valeur ou des analyses moralisantes [pour mettre] en évidence l'aspect central de la coordination et de la coopération entre les acteurs porteurs [de] différentes logiques », est-il mis en avant (Gonnet, 1994, p. 338-339). Un certain scepticisme est toutefois justifié : la réussite d'une démarche aussi conciliante et raisonnable ne requiert-elle pas une harmonie pré-établie, où les priorités officielles, les hiérarchies existantes, les nécessités gestionnaires sont admises de tous¹² ? Ne conduit-elle pas à une réalité sur mesure, réduite aux seuls aspects sur lesquels il est possible d'intervenir sans mettre en cause l'autorité et les objectifs des instances supérieures, à qui revient en dernier ressort toute décision¹³ ?

Soit enfin un troisième cas de figure, où, au lieu d'être un expert, le sociologue se prévaut d'être un porte-parole et un médiateur, dès lors contribuant à l'expression des minorités, à la visibilité des problèmes sociaux, à la communication entre usagers

11 L'ouvrage issu d'un colloque tenu à Cerisy en juin 1990 « autour de Michel Crozier » et de l'analyse stratégique (sous la direction de Pavé, 1994) propose des preuves similaires de l'efficacité de la sociologie dans le secteur public, l'entreprise, le système hospitalier.

12 Parmi les habitués de l'intervention sociologique, plusieurs signalent que le manager-payeur a le dernier mot et que le principal critère à ses yeux est celui de la valeur ajoutée pour un coût donné et dans un délai court, non le principe de vérité (Minguet, 1997, p. 135 ; Streicher, 1997, p. 110).

13 La simple obligation d'apparaître pragmatique contraint le chercheur à concentrer son analyse sur « certains moments clés, les plus visibles et les plus susceptibles d'être modifiés ou infléchis par l'action publique », observe Tanguy (1995, p. 468), suite à une expertise sur l'enseignement professionnel. Aux yeux des secrétaires généraux des grandes villes, la qualité de l'analyse sociologique est « son applicabilité par rapport à leur réalité quotidienne de travail », indique Thœnig (1994, p. 67).

et spécialistes. Il lui reviendrait ainsi de promouvoir « une démocratie dialogique » conduisant à l'existence de lieux d'échange entre chercheurs et usagers œuvrant ensemble à la découverte de solutions. Des problèmes à l'échelon local auraient déjà été résolus de cette façon, comme l'enfouissement des déchets nucléaires, les effets d'une ligne à haute tension, le traitement du sida ; des dossiers d'étendue nationale pourraient également l'être, comme les retraites, la sécurité intérieure, les dépenses de santé (Callon et al., 2001, p. 354). Une certaine perplexité est cependant de mise : sous couvert d'une étude sociologique, ou de ce qui est déclaré tel, n'est-ce pas octroyer un droit de représentation politique au sociologue¹⁴ ou aux militants prétendument représentatifs d'une communauté (comme y encourage Schensul, 1980) ? En quoi ce genre d'action mobilise-t-il des exigences qui sont au cœur du métier de sociologue, notamment la recherche obstinée de la vérité, libre de toute obligation de résultat pratique¹⁵ ?

La sociologie d'intervention a pour objectif premier, sinon unique, de contribuer à modifier une situation jugée insatisfaisante par des décideurs ou par une fraction de la population, non d'aboutir à une narration réaliste, argumentée et empiriquement étayée de l'action collective. « Aider à décoder, à comprendre et, partant, à mieux gérer les dynamiques et les rationalités du social, que ce social soit une banlieue chaude ou une organisation en crise plus ou moins avouable », telle est la raison d'être de la sociologie, indique Friedberg (2001, p. 113). Des aspects jugés décisifs dans la tradition sociologique sont dès lors tenus pour négligeables ou inappropriés, ainsi de la familiarité étroite et de longue durée avec un milieu, de l'investigation destinée à faire la part du vrai et du faux, de la documentation propice à mettre en lumière les soubassements de la vie sociale. Quelques formules résument le rôle du sociologue : « accompagner le changement », « faciliter la coopération », « conduire une évaluation »¹⁶. Un ensemble de compétences s'y rattachent : « gérer de la

14 Certains géographes sociaux, il est vrai, revendiquent un rôle d'« acteur politique », alliant états descriptifs des territoires et direction des affaires publiques, comme élus, voire ministres, ou comme présidents d'organismes publics (Philipponneau, 1999, pp. 72-75).

15 Sur des problèmes circonscrits, les sciences sociales peuvent avoir des répercussions tangibles. Elles valent comme « méthodologies pour l'action sociale » (Cernea, 1991, p. 24), par exemple pour déterminer l'emplacement optimal de puits dans une région désertique (p. 26-27) ou pour rendre les médecins attentifs aux croyances et aux habitudes de vie des populations touchées par le sida (Gruénais, 1995). Elles jouent également un rôle parfois qualifié de « *advocacy* », en vue de faire émerger les droits d'une communauté, ainsi concernant la propriété de la terre ou l'utilisation des ressources en eau (Herlihy et Knapp, 2003), ou en vue de défendre une cause ou des personnes (Good, 2003). Si les activités de médiation ou de recherche-action ont lieu en parallèle avec les recherches, notamment parce qu'elles en constituent la condition et le cadre, elles ne sont pas de la recherche et n'ont pas vocation à s'y substituer, indiquent cependant Albert (1987, p. 82) ou Cernea (1991, p. 24).

16 Le changement, la coopération, l'évaluation : ces trois mots, égrenés au fil des textes, apparaissent comme les principes premiers et derniers de la sociologie d'intervention. Ils font écho aux « idées reçues et lieux communs en usage dans les lieux neutres » dont Bourdieu et Boltanski (1976) avaient réalisé un répertoire voici une trentaine d'années. Ils sont en phase avec les mots d'ordre officiels qui prévalent, quasi-uniformément désormais, en matière de politiques publiques.

logistique, des techniques d'enquête, des équipes de chercheurs et de chargés d'études, des plannings dans un temps court (3 semaines à 4 mois) », « traduire des résultats d'enquête en pratiques opérationnelles pour les acteurs » (Desjeux, 2007, p. 68), animer des groupes, créer des réseaux, mobiliser des partenaires, gérer des conflits (Legrand, 2001, p. 79).

Conclure de ces mises en doute qu'aucun apport à la connaissance ne peut découler de telles études serait toutefois erroné et partial. En premier lieu, nombre de recherches désormais considérées comme des classiques ont été entreprises avec une visée d'utilité au sens large du terme ; déconsidérer par principe les chercheurs qui s'orientent vers des projets de ce genre, c'est juger selon une échelle de la respectabilité « qui a moins à voir avec la nature même du travail qu'avec le lieu de travail », argumente Deutscher (1999, p. 380). En second lieu, il n'est sans doute pas nécessaire d'aboutir, en toutes circonstances, à une mise en question radicale pour réaliser une étude de qualité et faire figure de « sociologue digne de ce nom » (selon la formule de Bourdieu). Troisièmement, le fait qu'il y ait des attentes définies, des tentatives d'influence, peut-être même des menaces, ne suffit pas à ôter toute marge de manœuvre au chercheur au sein d'une organisation ; ce sont là les ingrédients de nombre de situations de la vie ordinaire, notamment dans le cadre du travail ; s'il n'y a aucune raison pour que le chercheur en soit épargné, il n'y a aucune raison non plus pour qu'il se comporte en naïf ou en simple faire-valoir. Quatrièmement, le rapport d'étude remis à un commanditaire et le texte de statut scientifique peuvent être dissemblables, répondant à des exigences de nature différente, quand bien même s'y trouvent en partie les mêmes données ; dans un cas, le chercheur veille à respecter les termes du contrat tout en ayant à l'esprit l'usage qui peut être fait de ses informations ; dans l'autre cas, il confronte son travail à celui de ses pairs et en fait une pièce propre à améliorer la connaissance sur le monde social. Enfin, il est possible au chercheur de se comporter en enquêteur dormant, offrant toutes les garanties de l'expert, notamment la discrétion, tant qu'il est sous contrat, avant que sa vraie nature apparaisse au grand jour dans le cadre d'une publication relatant ce qu'il a vu et compris du fonctionnement réel d'une entreprise ou d'une institution.

La sociologie à visée d'utilité n'est pas en soi une entrave au développement de la connaissance dans les sciences sociales. Cependant, si le chercheur accomplit son travail avec rigueur et intégrité, il ne peut manquer de mettre en évidence des faits qui contredisent la vision officielle de la réalité, ce qui revient à mettre en cause une institution ou des responsables. Dans les contrats, divers types de clauses permettent d'anticiper de tels risques : l'organisation peut être seule propriétaire de l'étude, si bien que le chercheur ne peut en faire usage ; ou les responsables ont un droit de regard et de rectification sur une publication éventuelle¹⁷. À défaut, des pressions et des mesures de rétorsion sont possibles, comme l'intervention auprès des éditeurs

17 Suite aux pressions de la National Restaurant Association, qui a financé et facilité son étude sur les restaurants, Whyte a dû renvoyer en annexe de son livre les propos peu flatteurs des employés sur leurs conditions de travail (Whyte, 1994, p. 152-153). Des raisons du même ordre, assorties de ce jugement lapidaire : « C'est un brûlot, ça ne peut pas être publié comme ça », m'ont obligé à réécrire un compte rendu d'enquête sur un cycle de formation en milieu industriel (Bizeul, 1988).

pour empêcher une parution, ou bien le non-renouvellement d'un contrat ou la suppression d'un budget¹⁸.

Chercheurs critiques : des avancées morales et sociales prêtées à la sociologie

Les sociologues qui font état du bénéfice critique et réflexif de la sociologie mettent en avant des arguments d'un autre ordre pour justifier leur utilité. Ce serait de manière indirecte, en ouvrant les yeux des individus sur les ressorts des inégalités, en les amenant à prendre conscience des déterminations s'imposant à eux, que la sociologie aiderait à changer le monde dans un sens plus égalitaire et plus pacifique. « La sociologie a des effets politiques considérables dans la mesure où [...] elle élève la conscience », en contribuant à rendre visibles les mécanismes collectifs qui sont à la base des violences symboliques éprouvées par les individus, énonce Bourdieu (1994, p. 322), à la suite de Mills (1959, pp. 186-189). « Dans bien des domaines de la vie sociale il serait possible de montrer à quel point [la connaissance sociologique] infléchit durablement les pratiques sociales », affirme Martucelli (2002, p. 146, 149). C'est à libérer les êtres humains de toutes les formes d'oppression que se mesure l'intérêt de la sociologie, en concluent une partie des sociologues post-modernistes et féministes (par exemple Denzin, 2002 ; Reinharz, 1992)¹⁹.

S'inscrivant dans cette perspective, Pinçon et Pinçon-Charlot (1997, p. 109) indiquent, à propos de leurs enquêtes sur la grande bourgeoisie, que leur « souci constant a été de rendre publiques les inégalités et les privilèges qui d'ordinaire restent cachés au plus grand nombre », car il en découlerait des conséquences positives en termes de justice sociale. Il leur faut toutefois convenir que c'est de façon indirecte et diffuse : « Les inégalités de patrimoine dévoilées par l'INSEE ou par nos travaux n'ont pas fait l'objet de mesures redistributives », pas plus que les inégalités scolaires dévoilées par Bourdieu et Passeron n'ont eu de suites concrètes (p. 134). Du moins en survient-il des changements dans les esprits, et, de là, des décisions averties lors des consultations électorales, assurent-ils. Leur seule preuve se résume cependant à cet article de foi (p. 121) : « Tout savoir produit sur le monde social et porté à la connaissance des agents sociaux transforme ce monde social par la puissance de dévoilement qu'il recèle. »

À cette fonction de dévoilement des inégalités, des manipulations, des conséquences inattendues d'une action, des sociologues ajoutent une fonction de « travail sur soi » au moyen d'un « accompagnement » (Singly, 2002, p. 38). En cela, ils font écho à

18 Comme Goldschmidt (cité par Sanjek, 2004) en a fait l'expérience dans les années 1940 concernant son étude sur l'agrobusiness en Californie, et comme c'est arrivé à Padioleau (2005), accusé de manquement au devoir de réserve pour avoir mis en doute publiquement l'utilité des radars automatiques.

19 Aux biais des diagnostics à visée gestionnaire font ici pendant les biais induits par une visée de salut à destination des « minorités » et des « dominés » ; dans nombre d'études, notamment sur le racisme et les inégalités de genre, l'indignation morale tronque ainsi les faits les plus évidents ou les ignore (Shibutani, 1986, p. 535).

Bourdieu (1994, p. 318), qui énonce : « L’auto-socio-analyse est un instrument relativement puissant de libération. Il y a ainsi un usage purement personnel et quasi clinique de la sociologie. » Se référant à sa propre expérience, celui-ci dit avoir bénéficié de la « socioanalyse » et avoir réalisé « une sorte d’autothérapie » (Bourdieu, 1992, p. 182-183) ; des groupes de mieux-être inspirés par la vision sociologique du monde pourraient ainsi se former (Bourdieu, 1994, p. 319). La « sociologie clinique », attentive à la parole d’autrui et à la souffrance sociale, est en phase avec cette visée d’utilité tout à la fois thérapeutique et démocratique ; « favoriser l’autonomisation des individus et des groupes », telle est sa mission (Enriquez, 1993, p. 28)²⁰.

Les études qui ont pour ambition un changement des esprits propre à engendrer des comportements différents ou des décisions plus justes ont cependant tout des « bouteilles à la mer », notamment dans le domaine complexe des relations entre genres, races ou classes. Leurs préconisations pourraient avoir été émises par n’importe qui, sans étude préalable, tant elles sont générales. Les « cinq leçons majeures » tirées par Blee (2002) en fin de son enquête documentée sur les militantes des organisations d’extrême droite aux États-Unis en offre un exemple. Dans la première leçon, l’auteur énonce qu’il faut s’appuyer sur l’éducation, encourager les liens directs avec les minorités, développer des représentations positives de celles-ci dans les médias afin de promouvoir la tolérance et mettre en garde contre les organisations racistes (p. 188). La troisième leçon invite à signaler publiquement les militants racistes présents dans les lycées, dans les lieux de convivialité ou lors des concerts, et à respecter les cultures alternatives des jeunes qui ne sont pas racistes, même si elles irritent les adultes et contestent l’ordre établi (p. 190). Un autre exemple apparaît en conclusion d’une enquête, également documentée, sur les antagonismes politiques survenus dans une ville de l’Oregon concernant le statut des gays et des lesbiennes (Stein, 2001, p. 228). Évoquant un échange structuré de plusieurs mois entre militants de bords opposés dans le cadre d’un centre de résolution de crise, l’auteure conclut que, à défaut d’éliminer toutes les peurs, ce genre de rencontre est une étape nécessaire pour s’asseoir les uns en face des autres et commencer à prendre en compte les étrangers, que nous avons « une obligation d’aimer, de respecter, d’honorer, [...] et d’aider à faire face matériellement ».

Si les études des sociologues ont un effet sur les changements sociaux et politiques du fait de leur diffusion auprès d’un public éclairé, c’est assurément de façon accidentelle et mineure. En comparaison de ces études, vendues à peu d’exemplaires, et peu lues, pour la plupart d’entre elles, ce sont des témoignages et des reportages qui ont le retentissement le plus manifeste concernant un problème donné. Le livre du médecin-chef de la prison de la Santé (Vasseur, 2000) a ainsi mobilisé médias et

20 En conclure que l’interview doit occuper « une place centrale dans la production sociologique » (Singly, 2002, p. 37-38) ne conduit-il pas à s’affranchir des exigences centrales de la discipline, notamment la recherche de la vérité, aussi désuet peut sembler le mot désormais, tant la vérité est rarement affaire d’écoute, comme chacun le sait plus ou moins et comme en font un principe les analystes ? Cela ne conduit-il pas à cantonner la recherche aux seuls individus disposés à se raconter sur le ton de la sincérité et à en écarter tous ceux attentifs à plaider une cause ou à restaurer une image mise à mal, et, plus généralement, les catégories peu enclines à l’expression de leur vécu ?

responsables politiques plus que tous les livres des sociologues sur l'univers carcéral ; la diffusion obsédante de chiffres et de faits ayant trait à la délinquance bénéficie d'un poids qui rend inaudibles au plus grand nombre les analyses tempérées des sociologues. Concernant les ressources et les conditions de vie de la bourgeoisie, Pinçon et Pinçon-Charlot n'ignorent pas qu'il existe « une surabondance de littérature sur les catégories qui cumulent toutes les sortes de capitaux » et que « des ouvrages consacrés aux privilégiés de la fortune paraissent régulièrement » (1997, p. 111), sans parler des multiples émissions de télévision faisant étalage des richesses et des privilèges des riches ; aussi lus et médiatisés aient-ils été, leurs ouvrages ont probablement un poids infime, en comparaison. De même, comme remarque Godbout (2000, p. 295), le rôle de Bourdieu est mineur et circonscrit en matière de lutte contre la pauvreté : « Chacun sait que si Bourdieu a peut-être contribué à faire connaître “la misère du monde” aux intellectuels, des personnalités comme l'abbé Pierre y ont contribué avec une toute autre ampleur, et ce depuis des décennies. »

Faut-il pour autant déduire de l'écho d'une étude ou d'un témoignage auprès des médias ou des autorités qu'il en survient des retombées dans le sens espéré par les auteurs ? Quand Bourdieu se plaît à indiquer la « force symbolique considérable » d'un rapport du Collège de France sur le système d'enseignement, parce qu'il émane d'une « instance prestigieuse » et a été « traduit en toutes les langues et discuté en beaucoup de pays » (1994, p. 331), ou quand il dit avoir été « pris au sérieux » par des grands patrons en guise d'argument d'autorité devant une assistance mitigée (Mariojous, 2006, p. 125), n'est-il pas enclin, par excès de confiance, à déduire de sa position dans l'univers intellectuel un crédit politique réel ? Quand Sanjek (2004, p. 452) prend sa présence dans les médias, sa proximité avec des candidats à la mairie ou le fait d'être reconnu dans la rue pour la preuve des incidences de son enquête sur la vie publique dans le quartier multiethnique de Elmhurst-Corona, situé dans le Queens à New York, ne confond-il pas visibilité publique et efficacité réelle ?

La marque la plus saisissable d'une étude, celle à laquelle se réfèrent spontanément les auteurs, a trait à sa diffusion : être publié, se voir cité, être invité dans des colloques ou des débats, être considéré comme le spécialiste d'une population ou d'un problème social, être consulté par un ministre ou par les hauts fonctionnaires. Ce n'est en rien la preuve de l'efficacité d'une étude, encore moins de sa qualité, seulement le signe que l'auteur fait déjà autorité ou que le thème abordé est dans l'actualité et que la manière d'en parler fait écho aux perceptions des lecteurs habituels de livres de sociologie (Lahire, 2002, p. 64).

L'UTILITÉ SANS LA SOCIOLOGIE, ET VICE-VERSA

Que les activités des sociologues aient des incidences, au même titre que n'importe quelles actions et n'importe quels écrits, ne signifie pas que ces incidences découlent en ligne droite des analyses proposées, ni que les analyses en question aient une qualité proprement sociologique (Chapoulie, 2001, p. 89).

En premier lieu, bien qu'ils en appellent tous aux principes intangibles de la science, les spécialistes d'un même domaine aboutissent souvent à des analyses divergentes. Dans nombre de cas, leurs avis se révèlent n'être rien d'autre que les certitudes étroites d'un milieu ou d'une époque. En second lieu, les sociologues consultés depuis près d'un siècle dans le cadre de commissions officielles n'ont eu aucun effet décisif sur la plupart des problèmes de société. Leurs études, pour peu qu'elles s'approchent de la complexité des phénomènes, n'indiquent pas de ligne d'action claire ; et elles sont interprétables à volonté. Quand elles servent, c'est avant tout comme arguments dans des rapports de force ; le fond du problème est rarement l'enjeu véritable.

Des avis de sociologues prétendument « sociologiques »

Admettons que les connaissances sociologiques imprègnent la vision du monde des milieux instruits, et que certaines de leurs actions ou de leurs décisions s'en trouvent influencées dans un sens bénéfique pour eux-mêmes et pour la collectivité. Une question se pose alors : à quels chercheurs faut-il se référer ? Autrement dit, quand des sociologues proclament l'utilité de la sociologie, ont-ils en tête tous les chercheurs sans exception, pourvu qu'ils fassent état d'une thèse, d'un emploi universitaire, de publications reconnues, ou seulement une partie d'entre eux ? Un fait demeure, aussi compliqué soit-il à établir : toutes les études ne se valent pas, parce que toutes ne sont pas également étayées et argumentées, voire réalistes au sens le plus banal du terme. Certaines sont et restent inattaquables, d'autres s'apparentent à des manifestes politiques ou à des exercices sibyllins usant de matériaux typiques de la sociologie, d'autres encore sont des diagnostics emplis de généralités sur l'état et le devenir d'une société. C'est néanmoins à la suite de telles études, les unes solides, les autres médiocres, que les sociologues passent pour les experts d'un problème social. Aussi éclairés que semblent leurs avis, dans nombre de cas ils se révèlent fautifs et partisans avec le recul du temps ou selon un autre angle de vue.

Lorsque l'idée d'un contrat d'union civile est débattue, conduisant à l'instauration du Pacs en 1999, des chercheurs en sciences sociales tiennent le rôle d'experts. Les avis de plusieurs d'entre eux, notamment Irène Théry, Françoise Héritier, sont sans appel : institution du mariage, différence des sexes, mode de filiation s'imposent en tous lieux et en tout temps et ne peuvent donc être transgressés sans mettre à mal les bases de l'équilibre social, ce qui serait le cas avec un statut légal pour les couples homosexuels. En invoquant des « fondements anthropologiques » ou un « ordre symbolique », de la même façon que d'autres en appellent à l'ordre naturel ou surnaturel (Fassin, 1999), les chercheurs se servent du crédit attaché à leur statut pour énoncer péremptoirement ce qui n'est qu'une conviction particulière. S'agissant du divorce par consentement mutuel et de la sexualité hors mariage, Durkheim (1975, p. 250) fait preuve d'une semblable conformité aux points de vue de son milieu et de son époque. Les uns et les autres oublient ce principe, rappelé par Lévi-Strauss (cité par Fassin, 1999, p. 110) : « L'éventail des cultures humaines est si large, si varié (et

d'une manipulation si aisée) qu'on y trouve sans peine des arguments à l'appui de n'importe quelle thèse. »

Aux États-Unis, le problème des affrontements raciaux a conduit des chercheurs reconnus à imaginer des solutions inspirées selon eux par les principes de la science. Ainsi Boas (cité par Sanjek, 2004, p. 445) assure-t-il que le moyen le plus réaliste d'atteindre l'harmonie raciale est la disparition progressive des Noirs par le biais d'un métissage généralisé dont seuls les hommes blancs auraient la responsabilité : « L'être humain étant ce qu'il est, il semble que le problème Noir ne disparaîtra pas en Amérique tant que le sang noir n'aura pas été suffisamment dilué au point de ne plus pouvoir être distingué tout comme l'anti-sémitisme ne disparaîtra pas tant que le dernier vestige des Juifs en tant que juifs n'aura pas disparu. » Au moment où se développe la lutte contre la ségrégation raciale, dans les années 1970, Coleman mène une croisade contre le « busing » ; il s'exprime dans les médias, témoigne dans les tribunaux, est auditionné par le Congrès (Galliher et Galliher, 1995, p. 117-123). Constatant une baisse du recrutement des enfants blancs dans les lycées dont les villes sont contraintes à la mixité raciale par décision des tribunaux, il en déduit que les Blancs sont forcés de quitter les grandes villes à seule fin d'éviter la mixité raciale, ce qui montre que leurs droits individuels sont bafoués. En réalité, les analyses de Coleman sont tronquées : elles ne tiennent aucun compte des évolutions démographiques et résidentielles et sont uniquement déduites de données agrégées à grande échelle. Même si ses analyses avaient été justes, il n'envisage à aucun moment que les droits individuels des Noirs à l'égalité d'accès aux lycées ou à d'autres biens puissent prévaloir sur les droits individuels des Blancs à préserver leurs avantages et leurs mythes de supériorité raciale. Les conclusions de Coleman ne sont pas restées sans effets : elles ont servi d'arguments aux électeurs blancs qui s'opposaient à la mixité raciale à l'école²¹.

Des analyses aberrantes, dues à des chercheurs en sciences sociales, peuvent devenir des références majeures et servir de guides à l'action si elles confortent certaines positions. N'importe quel groupe peut trouver universitaire à sa convenance, plaçant ainsi ses intérêts et ses convictions sous l'égide de la science, en vue de prouver l'infériorité héréditaire des Noirs, la dangerosité sociale du cannabis, le bien-fondé du management à base d'évaluations, la légitimité de groupes ethniquement homogènes, l'emprise insidieuse d'une culture de la pauvreté. C'est également le cas des groupes aux idées et aux pratiques opposées, qui trouvent des cautions scientifiques dans les schèmes d'analyse en termes de discrimination et de domination, employés et réemployables à l'infini, qu'importe les ingrédients et les enjeux réels de la situation concrète.

21 Lorsque ses prises de position, fondées sur des analyses erronées, furent critiquées par d'autres sociologues, le comité éthique de l'ASA (American Sociological Association) prit sa défense au nom du « droit à la liberté d'expression et de conscience » ; quelques années plus tard, il fut élu président de l'ASA.

Un savoir sans conséquences pour l'action

À l'évidence, cependant, des études solidement étayées ont retenu l'attention des instances gouvernementales au cours des décennies passées. À l'évidence, également, certaines de leurs conclusions allaient dans le sens habituellement admis du bien collectif et de la justice sociale. En a-t-il découlé des conséquences palpables dans le sens désiré ?

« Les “problèmes” que les sciences sociales étaient supposées “résoudre” n'ont diminué ni en étendue ni en intensité. [...] Ils demeurent, voire même empirent », observe Shils (1980, p. 278). Bien qu'ils aient eu l'oreille des dirigeants politiques aux États-Unis depuis les années 1930, dans le cadre du New Deal, jusqu'aux années 1970, aucune des promesses des sociologues ne s'est révélée exacte, observent également Vidich et al. (1981, p. 359). Un échec du même ordre peut être constaté en France, notamment en matière de politique scolaire (Chapoulie, 2004) : si les propositions de Sauvy et de Fourastié ont finalement conduit à l'allongement de la scolarité, ce qui n'était pas prévu, et ce qui aurait sans doute eu lieu de toute façon, comme ailleurs en Europe, elles n'ont pas réduit les inégalités dans le domaine de l'éducation ni n'ont permis aux milieux populaires d'accéder aux élites, alors que c'était leur objectif. C'est également le cas en matière d'amélioration de l'habitat et d'aménagement du territoire (Frémont, 2005, p. 63-64) : les études faisant état de la médiocrité du confort et de l'insalubrité dans certains îlots des centres urbains au début des années 1960 ont eu pour principales conséquences la spéculation immobilière et le remplacement des classes défavorisées, repoussées en périphérie, par des bureaux et des résidences pour cadres ; les analyses prospectives de la DATAR, insistant sur la nécessité d'un rééquilibrage entre Paris et la province et entre régions, et mettant en garde contre un « scénario de l'inacceptable » à l'horizon 2000, se sont soldées par l'abandon de l'aménagement de la France aux ambitions des groupes capitalistes industriels et commerciaux et des réseaux bancaires.

Les annonceurs d'une société meilleure pour peu que les sociologues fussent pris au sérieux se trouvent désavoués par les faits eux-mêmes. Comme le note Shils (1980, p. 390) : « [Ceux] qui ont été soucieux de “l'application” du savoir sociologique se sont montrés excessivement dépourvus de sens critique concernant la façon dont le savoir qu'ils espéraient voir produit par les sociologues se traduirait dans le cours de l'activité sociale. » À cela deux raisons au moins : le sentiment réconfortant que « des personnages importants appréciaient leur travail » (Waitzkin, 1970, p. 182), propre à rompre le contraste entre un savoir de haut niveau et une impuissance pratique (Mills, 1959, p. 186) ; une « insertion exclusive au sein de la communauté académique », réduisant leur expérience du monde à un segment de la société étroit et relativement homogène et stable (Douglas, 1970, p. 196). Les chercheurs publiquement engagés ont ainsi négligé plusieurs points décisifs que le bon sens ordinaire et leur savoir sociologique auraient pourtant dû leur rendre évidents.

En premier lieu, aussi élaborée et conséquente soit-elle, notre connaissance du monde humain reste limitée. Ou elle se situe à grande échelle, offrant une vue

d'ensemble, dans ce cas elle est schématique²² ; ou elle s'attache aux individus concrets et à leurs actions, dans ce cas elle est ponctuelle et à courte vue. D'un côté, elle s'arrête aux subdivisions, interdépendances et mouvements les plus manifestes et aux corrélations entre caractères relativement sommaires, qu'importe l'apparent raffinement des moyens employés ; dès qu'il s'agit de cerner les ressorts d'actions définies accomplies par des individus définis, à plus forte raison de prédire la façon dont ces individus vont se conduire dans des circonstances déterminées, elle est indigente. D'un autre côté, elle se concentre sur des événements précisément détaillés, peut en établir le déroulement en indiquant les ressorts psychologiques des divers protagonistes, peut anticiper certaines actions ; les forces qui orientent le cours du monde lui sont énigmatiques. L'espèce humaine demeure en grande partie opaque et imprévisible ; les enquêtes, expérimentations et données de toutes sortes produites depuis un siècle n'ont pas radicalement modifié la connaissance à son sujet en comparaison de ce que penseurs et historiens ont pu en écrire par le passé.

Deuxièmement, aussi dérisoires soient nos études une fois rapportées à ce que l'expérience ordinaire nous rend palpable de la complexité des choses, elles apparaissent cependant inutilement méticuleuses et compliquées dès qu'il s'agit d'en tirer des conclusions pour l'action (Shils, 1980, p. 267). Se faire un avis sur un phénomène et décider d'une action exige en effet des liens de causalité clairs et en petit nombre, des caractères simples à identifier, quelques ordres de grandeur, quelques points de comparaison. Les enquêtes de type statistique ont pour avantage de faire croire en des facteurs primordiaux, qui peuvent être perçus comme des causes et, en conséquence, comme des points sur lesquels il est possible d'agir (Znaniecki, 1952, p. 413), ou, à défaut, de communiquer. Les facteurs mis en évidence sont en effet rarement manipulables à volonté : les coûts impliqués sont souvent disproportionnés ; des répercussions en cascade, pires que le problème de départ, peuvent survenir. En comparaison, les enquêtes de type ethnographique apparaissent peu exploitables. Elles conduisent à une narration, aussi ordonnée et démonstrative soit-elle, dont les ressorts sont emmêlés comme le sont les actions et les motifs des individus en chair et en os. Il est rare que leurs résultats se résument en quelques formules simples de type causal désignant clairement des actions à entreprendre²³.

Troisièmement, aussi explicites et dépourvues d'ambiguïté soient les analyses des chercheurs, il est peu probable que des lecteurs d'insertions et de perspectives différentes en retiennent les mêmes points, notamment les mêmes points saillants,

22 Le moindre événement d'une certaine ampleur laisse le chercheur irrémédiablement démuni, inapte à produire autre chose que « des esquisses fragmentaires soumises à une révision incessante », insiste Ricœur (1993, p. 41).

23 Aucune prescription décisive ne saurait ainsi découler de l'enquête de Muller au sein d'un abattoir industriel (2008) ou de celle de Vaughan sur la NASA (1996), concernant les risques sanitaires dans un cas, technologiques dans l'autre, tant les enjeux politiques, les contraintes budgétaires ou financières, l'obligation de rentabilité ou de résultats, les divergences d'intérêts entre services, les conflits de légitimité entre travailleurs ou managers, la normalisation des écarts, offrent une image de compacité et d'intrication des actions individuelles excluant toute intervention définitivement efficace.

tels que le chercheur a voulu ou cru les mettre en évidence. Une grande partie des rapports d'enquête ont de toute façon peu de destinataires et, lorsqu'ils sont publiés, ils sont lus par un nombre restreint de personnes en comparaison de celles qui auraient tout lieu d'être concernées à un titre ou à un autre. Quand lecture il y a, celle-ci peut être réduite à un survol ou peut avoir lieu selon une logique étrangère à celle du texte, au point que les arguments de l'auteur s'en trouvent perdus, sinon dénaturés (DeVault, 1990) ; ce qui subsiste des apports d'un auteur ou d'une recherche après transmission dans un cours ou une conférence a souvent peu à voir avec son contenu réel (Siracusa, 2008). Le livre de Bourdieu et Passeron, *Les héritiers*, désormais considéré comme un classique, a ainsi conduit à des usages militants variés et changeants, pour partie de sens contraire (Masson, 2005) ; du moins a-t-il participé à « la reconnaissance publique de l'existence des inégalités scolaires selon les classes sociales » et a-t-il conduit à un certain désenchantement envers l'institution scolaire (Chapoulie, 2005, p. 117).

Quatrièmement, il s'en faut de beaucoup que les résultats d'un chercheur n'aient qu'un seul et unique prolongement, qui serait aligné sur l'idée abstraite du bien public (Shibutani, 1986, p. 534). La même restitution du monde social peut servir d'argument pour améliorer le sort des ouvriers, des pauvres, des immigrés, ou bien, au contraire, offrir des armes aux tenants de l'exploitation et de la discrimination. Elle peut donner des idées sur la façon d'apaiser les tensions au sein d'une communauté ou bien faciliter l'emprise manipulatrice d'un gouvernement. Analyser ce qui concourt à l'harmonie au sein d'un groupe peut être mis à profit « par une équipe de travailleurs sociaux lors d'un camp d'été dans les Adirondacks et par un commissaire politique communiste dans un camp de prisonniers en Chine », selon l'exemple de Berger (1963, p. 7). S'ils contribuent à la fierté et à l'émancipation politique d'une communauté, les anthropologues peuvent tout aussi bien servir les intérêts des militaires et des pouvoirs en place, comme ce fut le cas en Afrique en vue de la « pacification » des indigènes (Evans-Pritchard, 1962, pp. 117-119), puis au Vietnam ou en Amérique latine au nom de la lutte contre le terrorisme (Copans, 1975)²⁴. De façon plus ordinaire, leur mise en valeur d'une culture « authentique » et des pratiques associées contribue à asseoir l'autorité des groupes et des leaders qui s'en prévalent (Agier, 1997, p. 72 ; Bizeul, 2003, pp. 178-190).

Bien que perçue comme allant de soi, la concordance entre connaissances sociologiques, projets de société des chercheurs et action publique effective est rarement avérée. En conclure que les chercheurs n'ont pas à se préoccuper des incidences possibles de leur travail serait néanmoins absurde, tout comme il serait absurde d'encourager les décideurs à ignorer états des lieux et analyses prospectives. Des options aussi nihilistes n'ont à vrai dire aucune chance d'être prises au sérieux, tant il existe d'intérêts mutuels entre les uns et les autres. Outre le sentiment qu'une mission salvatrice est attachée à leur savoir, les sociologues souhaitent des emplois, des budgets, de la reconnaissance publique de la part de ceux qui ont un pouvoir de décision sur l'octroi de ressources ; ceux-ci ont également besoin de spécialistes et

²⁴ Quant à la géographie, si elle apporte sa contribution à la planification urbaine, il est tout aussi justifié d'admettre qu'elle « sert d'abord à faire la guerre », selon la formule de Lacoste (1976).

d'experts. Disposer d'états des lieux, de tendances, de liens de causalité entre divers phénomènes, les uns qualifiés d'effets, les autres de variables sur lesquelles agir, est perçu comme une nécessité pour toute action raisonnée. Ce bénéfice du savoir et de l'information n'est toutefois pas la seule raison du recours à des sociologues ; peut-être même n'est-ce pas la principale.

Pour orienter les budgets et inspirer lois et décrets en vue de résoudre des problèmes sociaux, les études des chercheurs ne sont pas déterminantes. Il n'était nul besoin de sociologues appointés par la Mairie de Chicago et d'enquêtes sur les relations raciales suite aux émeutes de l'été 1967 pour faire savoir au Maire que les attitudes mutuelles entre Blancs et Noirs étaient peu propices à des relations apaisées ou pour l'inciter à prendre certaines décisions en matière d'ordre public et de justice, observe acide Waitzkin (1970, p. 181). Il n'était nul besoin des anthropologues pour faire savoir que les habitants des îles Bikini auraient été plus heureux si leurs terres n'avaient pas servi pour expérimenter la bombe atomique (Evans-Pritchard, 1962, p. 119). En France, les gouvernements successifs n'ont pas eu besoin des multiples études sur les banlieues, le chômage, l'échec scolaire, les rapports sexuels, la toxicomanie, le racisme, pour prendre, ou ne pas prendre, les décisions s'imposant. Défendre, ou combattre, l'existence d'un État social fort, des services publics, des protections sociales, « n'est pas entièrement déductible d'un système de raisons », convient Castel (2000, p. 287). Depuis des décennies, des sociologues ont été consultés sur toutes sortes de problèmes, des commissions ont rédigé de multiples rapports ; les politiques publiques n'en ont pas moins fluctué au gré de croyances, de calculs particuliers, des conjonctures. Une possibilité rarement admise est celle-ci (Waitzkin, 1970, p. 180) : « Les autorités sont moins intéressées par le savoir comme tel que par le fait qu'un expert a été consulté. [...] Souvent, les gestionnaires souhaitent l'avis d'un expert à seule fin de justifier et de légitimer une décision qui a déjà été prise. »

Nombre de sociologues qui ont occupé des fonctions officielles à un moment donné font part de leurs désillusions²⁵. Qu'importe la justesse ou non de leurs analyses, ils disent avoir été tenus pour quantités négligeables par les hauts fonctionnaires ; tout au plus ont-ils servi d'arguments d'autorité entre factions rivales dans des enjeux qui les dépassaient. Ce qu'ils ont proposé ou réalisé en tant que gestionnaires, conseillers ou rapporteurs de lois aurait pu l'être par n'importe qui d'autre disposant de convictions équivalentes. En pratique, ce n'est pas sous l'impulsion ou à la lumière des études des sociologues que la plupart des ministres, des élus, des managers agissent, même s'il leur arrive de faire appel à des sociologues, comme à d'autres spécialistes, pour avoir des éclairages ou disposer d'arguments. Dans l'action, qui exige une forme d'imagination quasi sociologique impliquant d'avoir une vision

25 Quelques exemples : Callon, rapporteur général adjoint du Colloque national Recherche et Technologie (1999, p. 69) ; Dubet, chargé de la direction des sciences sociales au ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (1999, p. 79) ; Worms, député et rapporteur de plusieurs lois de décentralisation (2000, p. 302-303) ; Thœnig, participant à des cabinets ministériels (1999, p. 307, 309) ; Godbout, participant à la réorganisation politico-administrative de l'Est du Québec (2000, p. 290-291) ; Wiewiorka, chargé d'une étude sur la montée de la violence pour la RATP (2002, p. 563) ; Tanguy, responsable d'un comité d'experts sur l'enseignement professionnel (1995, p. 473).

d'ensemble, de tenir compte des impondérables de l'existence, d'anticiper et manœuvrer, les décideurs et leurs conseillers n'ont rien à envier aux chercheurs (Shils, 1980, p. 284) ; leur expérience des rouages, des calculs, des arrangements, des enjeux connus et secrets aux divers échelons d'un ministère, d'une corporation ou d'une circonscription, tout comme l'attention aiguë à leurs variations, les rendent probablement plus clairvoyants et plus réalistes que la plupart des sociologues (Waitzkin, 1970, p. 183).

Tout un pan de la sociologie et de l'histoire, et la simple observation de ce qui se passe dans les administrations et les organisations, devrait prémunir les chercheurs contre le sentiment de puissance découlant de leur savoir (Mills, 1959, p. 193). Le rayon d'action possible de l'expert est non seulement limité par sa place dans les rapports de force au sein des instances de décision, mais aussi par le degré de liberté dont disposent individus et groupes dont les intérêts, les habitudes ou les convictions sont directement concernés. Quand bien même nous avons une compréhension des mécanismes sociaux, il n'existe pas de despote éclairé, principalement attaché au bonheur de son peuple, et il n'est dans le pouvoir de personne, du moins dans les sociétés démocratiques, de mettre au pas toute une population et de forcer individus et familles, notables et petites gens, à se conformer à un programme quel qu'il soit. Les milieux cultivés et informés déjouent ainsi de diverses façons les contraintes de la carte scolaire, veillent à leurs intérêts immobiliers, imposent leurs goûts lors d'une fête de quartier, quand bien même ils soutiennent par ailleurs l'égalité de droit pour les populations d'origine immigrée. Les sociologues eux-mêmes, aussi aptes soient-ils à analyser les mécanismes de la domination sociale, et enclins à dénoncer les injustices, n'en sont pas moins, à de rares exceptions près, les agents ordinaires d'un traitement indifférencié des étudiants, les défenseurs habiles de leurs intérêts de laboratoire ou d'école, les gardiens sourcilieux de leurs zones de pouvoir, les utilisateurs de main-d'œuvre étudiante, au détriment de ce que la conscience des mécanismes en jeu et l'idée élémentaire de la justice pourraient exiger. Sans aucun doute, également, il leur arrive de se servir de leur statut et de leurs relations, pour eux-mêmes ou pour leurs proches, contribuant ainsi en toute candeur à la reproduction des inégalités sociales.

L'UTILITÉ AU SERVICE DE QUI ?

Admettons que les avis des sociologues s'appuient sur des études empiriquement étayées et argumentées et qu'ils soient pris en considération. Avant même de savoir quelles décisions vont peut-être en découler, une question pour le moment laissée en suspens doit être posée : quel individu concret est le sociologue, et selon quelle optique travaille-t-il ?

Au même titre que n'importe qui, le sociologue occupe une place définie dans le monde social, et il est tributaire, quoi qu'il fasse, de ses expériences de la vie, de ses liens, de ses goûts, de ses convictions. S'en déprendre est parfois une épreuve et n'est jamais assuré ni jamais entièrement accompli. Les études les mieux fondées, les avis les plus circonstanciés, ne peuvent être détachés des conjonctures où ils sont apparus

et des individualités qui les ont produits. L'idée que les sociologues, œuvrant sous les auspices de la raison, seraient aptes à définir ce qu'est le bien commun, par-dessus les intérêts particuliers (comme s'efforce d'en convaincre Lynd, 1939, pp. 188 sq.), ne peut être sérieusement envisagé. Émettre un avis, le plus équilibré ou œcuménique qui soit, c'est signaler sa propre place au sein d'un univers défini par des positions dont les occupants ne peuvent être dissociés des intérêts et des perspectives en partie antagonistes qui demeurent attachés à ces positions.

L'exhortation à prendre en charge les problèmes sociaux, parce que ce serait là notre vocation ou un devoir, ne peut donc appeler, en toute rigueur, que cette réplique : les problèmes sociaux de qui, appelant des solutions au bénéfice de qui, et au détriment de qui ? Une grande partie des sociologues répondent : les problèmes auxquels font face les dominés, des solutions conduisant à plus d'équité. Est-ce une réponse suffisante pour satisfaire comme il convient à l'idéal de scientificité ou, plus exactement, au surcroît de crédibilité revendiqué pour nos versions du monde ?

Le problème social de qui ?

Rien ne s'oppose par principe à ce que les sociologues s'efforcent de se rendre utiles, notamment en se préoccupant des problèmes sociaux ou, plus évasivement, de la demande sociale. Encore convient-il de savoir de quelles situations il s'agit, désignées ou vécues comme des problèmes par quelles catégories de personnes et conduisant à mettre en cause quelles institutions ou quels groupes particuliers. Percevoir une situation comme un « problème » conduit en effet à désigner des coupables ou à chercher des responsables (Douglas, 1970, p. 201). Encore convient-il également de savoir qui va définir le bien public, selon quelles perspectives et quels intérêts, à l'encontre de quelles positions, quand bien même il est sobrement question de « rétablir un équilibre », « faciliter le changement », « prendre soin de la planète », prévenir une épidémie, lutter contre la famine.

Mettre en avant l'idée d'une utilité pour tous, subsumant ou surpassant les intérêts particuliers, serait s'en tenir à une vision naïve du monde social. Affirmer que les chercheurs sont mandatés pour une telle mission d'intérêt général reviendrait à leur attribuer un rôle quasi messianique. C'est pourtant à une telle mission que croient nécessaire de s'attacher une partie d'entre eux. Le sociologue doit être concerné avant tout par « les valeurs des êtres humains vivant ensemble dans la poursuite de leurs buts les plus profonds et durables », selon Lynd (1939, p. 188) ; il doit être concerné par « la demande que la société, c'est-à-dire les sujets sociaux différemment configurés dans l'espace social, adressent à la sociologie », selon Castel (2000, p. 284). « Si la communauté des citoyens accepte de rémunérer une partie de ses membres pour qu'ils se consacrent à la recherche historique, c'est parce que leur travail présente une utilité pour elle, et au-delà, pour l'humanité », énonce Noirielle (1996, p. 184). Ce sont là des formulations candides, éloignées des faits. En premier lieu, pas plus qu'il n'existe de communauté concrète de citoyens décidant de la possession de la bombe atomique, de l'obligation scolaire jusqu'à seize ans, de l'expérimentation théâtrale avec des fonds publics, pas davantage n'en existe-t-il qui « accepte de

rémunérer » des historiens ou des sociologues ou qui soit en mesure de statuer sur l'intérêt de leurs recherches. En second lieu, se référer à la société dans son ensemble et à des instances de décision perçues comme rationnelles ou émanant d'un État supposé impartial, c'est ignorer qu'il existe des antagonismes qu'aucune raison ne peut réduire et des idées du bien public qui n'admettent aucune demi-mesure. C'est au nom de telles idées que les régimes oppressifs enferment ou éliminent diverses catégories de la population, que les gouvernements des nations hégémoniques engagent des guerres civilisatrices, que les grandes entreprises délocalisent leurs productions vers les pays à faibles coûts de main d'œuvre.

La question, dès lors, est de savoir pour qui le sociologue travaille et avec quelle marge de manœuvre, ou selon l'optique de quel groupe. Selon qu'il est l'expert des uns ou des autres, le croyant d'une cause ou de son opposé, il est inévitable qu'il ne porte pas attention aux mêmes aspects, n'adopte pas le même angle de vue, n'aboutisse pas à des résultats équivalents, ne dispose pas de la même liberté de formulation. Se mettre à l'unisson des patients en psychiatrie, en faisant abstraction des catégories et des principes des médecins ; voir les choses à travers les yeux des employés non qualifiés ou des ouvriers à la chaîne, sans se préoccuper de l'exigence de rentabilité des responsables financiers ; utiliser les données des policiers sur les nomades, ou fréquenter les lieux de stationnement ; s'imprégner du point de vue des racistes, ou se conduire en militant antiraciste : si à chaque fois il y entre une part de routine de travail et de démarche calculée, il y entre aussi un engagement moral et politique indissociable de ce qu'est la personne du chercheur. Dans quelle région du monde il se trouve, de quel milieu il vient, avec qui il vit, qui il fréquente, quels sont ses goûts, quelles situations le perturbent, autant d'éléments qui ne peuvent être indifférents²⁶. Imaginer qu'il puisse endosser le rôle d'un juge de paix dépourvu de préférences ou d'obligations est une illusion.

Dans le cas de la vie publique, ce serait oublier que le sociologue est un individu parmi d'autres. Il occupe une certaine place dans la stratification sociale, a des souhaits de confort et de considération, est influencé par les vues de ses proches ; comme n'importe qui, il est enclin à transmuier en bien public ce qui est accordé aux intérêts et aux valeurs de son milieu, même s'il lui arrive d'en prendre le contre-pied (Tumin, 1970, pp. 158-159). Quand il est question de « problèmes sociaux », il ne peut éviter de les envisager selon l'idée que les instances officielles et les milieux établis se font d'une société « sans problèmes » : sans prostituées, sans individus tentés par le suicide, sans nomades investissant un terrain de loisirs, sans jeunes prenant goût à la « défonce », sans familles monoparentales, ou homoparentales, sans individus aux passions sectaires, sans émeutes urbaines, sans inégalités criantes.

Dans le cas des entreprises, ce serait oublier que le sociologue est appelé, missionné et rémunéré par l'une des parties, généralement la direction ; que c'est pour donner son verdict sur une situation qui pose un problème en premier lieu à la direction, comme un climat social tendu, des antagonismes entre services ou catégories statutaires, des relations conflictuelles avec les usagers ; que ce verdict a pour

26 Comme le suggèrent les informations présentes dans les récits autobiographiques dus à des chercheurs (par exemple Whyte, 1994 ; Crozier, 2007 ; Dubar, 2006 ; Bourdieu, 2004).

obligation de ne pas contester les « règles du jeu » que la direction fait siennes ou décrète, tels qu'un budget, un effectif d'emplois, un niveau de productivité, une amplitude horaire ; que les autres parties, notamment les subordonnés, n'ont guère d'autre choix que de participer à une enquête ou une recherche-action, sauf à se signaler défavorablement (Jeudy-Ballini, 1991, p. 54). Les expériences conduites par Mayo à la Western Electric ont impliqué les ingénieurs et ont eu pour objectif une augmentation de la productivité ; à aucun moment il n'a été question de réduire le rythme de travail des ouvriers, notamment parce qu'il est usant et pénible (Waitzkin, 1970, p. 180). Les opérations de « recherche-action participative » encouragées par Whyte chez Rank Xerox ont évité la perte de 180 emplois d'un atelier, mais ce fut au détriment du personnel de bureau et d'encadrement, jugé pléthorique, et sous condition que serait préservée la marge de profit (Whyte, 1991). La préoccupation du sociologue praticien est d'obtenir des résultats, non de décrire une mécanique sociale où se mêlent intérêts et passions et où l'idéal proclamé de rationalité n'est qu'un argument dans les luttes de pouvoir. Décrire cette mécanique reviendrait à détruire ce qui justifie sa raison d'être. Aussi lui faut-il oublier la main invisible des conseils d'administration et des actionnaires et les mécanismes du marché, quand bien même il est question au même moment dans les médias des revenus faramineux des grands dirigeants, de fermetures d'entreprises opérées en secret, de conditions de travail et de niveaux de salaire en régression. En ce sens, les problèmes sociaux sont des leurres pour le chercheur s'il en vient à se détourner de l'étude intransigeante et libre du monde social pour satisfaire aux sollicitations de ceux qui le missionnent. « Le "problème" du chef d'équipe, que ses hommes travaillent plus efficacement, ou celui de l'officier de ligne, que ses troupes chargent l'ennemi avec plus d'enthousiasme, n'ont pas à constituer des problèmes pour les sociologues », rappelle Berger (1963, p. 36).

Le parti pris des dominés ?

À la différence de ce qu'il en est pour le chercheur en sciences de la nature, le sociologue a affaire à des humains semblables à lui et est impliqué dans les situations qu'il observe. Aussi ne peut-il prétendre formuler des analyses souveraines, qualifiables d'objectives ou de neutres, comme telles dénuées de toute répercussion, étrangères à ses propres inclinations morales et politiques²⁷.

C'est donc en toute logique que nombre de sociologues affirment la nécessité de prendre parti et de le faire savoir, pour que nul ne soit dupe de l'inscription sociale de leur activité. Aussi désireux de neutralité ou d'objectivité soit-il, le chercheur ne cesse en effet d'opérer des choix (types de phénomènes étudiés, démarches d'enquête, perspectives d'analyse), ce qui a pour conséquence d'ancrer ses résultats à un endroit donné de l'univers social. Prendre parti, pour nombre de sociologues, signifie être du

²⁷ Pour la description de l'antagonisme ayant existé aux États-Unis entre chercheurs adeptes d'une sociologie pure de tout enjeu moral et politique et chercheurs montrant l'irréalisme et l'inconséquence d'une telle position, voir notamment Gallihier et Gallihier (1995).

côté des dominés, qui ont rarement la parole ou qui vivent dans la précarité et la violence, sans que ceux d'en haut en aient conscience. Si c'est là une façon de rétablir l'équilibre, en tenant compte des atouts inégaux des uns et des autres, c'est en même temps s'obliger à montrer le monde tel qu'il est, sans se conformer aux exigences de la respectabilité et de la bienséance, sans fermer les yeux sur les rapports de force entre groupes. Comme le résume Berger (1963, p. 35) : « Le sociologue s'efforce de pénétrer l'écran de fumée des versions officielles de la réalité (celles du chef d'équipe, de l'officier, de l'instituteur) et de percevoir les signaux qui proviennent du monde d'en dessous (ceux du travailleur, de l'engagé, de l'élève). » Il s'efforce également de rendre visibles les inégalités de ressources et de destin et les frontières les plus manifestes et les plus régulièrement niées, notamment entre classes.

Il est dès lors impossible que le sociologue ne soit pas accusé de partialité par ceux qui occupent des positions élevées ou qui ont un rôle officiel (Becker, 1970, pp. 126-128). Soit il s'attache aux conditions de vie et aux points de vue des pauvres, des subalternes, des déviants, des usagers ; il donne alors droit de cité aux griefs qu'ils ne peuvent manquer d'émettre, ce qui revient à leur octroyer un certain crédit et ce qui représente un désaveu à l'adresse des décideurs et des puissants de toutes sortes. Soit il relate les procédés et les calculs des milieux qui dirigent, administrent, s'enrichissent, ont charge d'éduquer, font appliquer les lois ; il ne peut alors manquer de rendre publics des privilèges, des actes, des propos qui vont contredire leurs proclamations vertueuses.

S'ensuit-il pour autant qu'il suffit de relater les conditions de vie des dominés et des exclus et de rendre visibles les manipulations et les privilèges des puissants pour en être quitte avec la compréhension du monde ? Rendre compte de l'univers social dans toutes ses composantes et selon tous les angles de vue est un objectif hors d'atteinte, tant cet univers social est fragmenté et sans cesse renouvelé et tant les aspects de l'existence sont innombrables, explique Becker (1970, p. 133). Puisque les genres d'existence les plus décriés et les plus mal connus sont ceux des pauvres et des exclus, il est juste de commencer par eux ; quant aux points de vue des milieux officiels et établis, ils sont suffisamment connus, en comparaison, pour pouvoir se dispenser d'en rendre compte (Goffman, 1968, p. 38 ; Becker, 1970, p. 127).

L'argument de l'impératif épistémologique pour justifier que soient étudiés en priorité les milieux dominés est toutefois incomplet et fallacieux. Il laisse de côté des contraintes qui tiennent à la position sociale et aux intérêts bien compris du sociologue. Si les milieux dominés sont étudiés en priorité, c'est parce que les cercles du pouvoir et de la richesse sont inaccessibles de façon directe aux sociologues ; et c'est parce que les budgets publics de la recherche ont pour cibles principales des populations à contrôler ou à aider. En cela, être du côté des dominés n'est pas nécessairement un handicap, ironise Gouldner (1973, pp. 49, 55) : c'est répondre aux intérêts d'une partie des financeurs et être en phase avec l'idéologie officielle de larges secteurs de l'université et de larges couches de la population.

Si l'idée d'une pénétration objectiviste et globale des mystères de la vie sociale est absurde, l'orientation unilatérale en direction et en faveur de ceux qui font figure de dominés n'est pas pour autant satisfaisante.

En premier lieu, le principe d'une priorité accordée aux points de vue des dominés a pour conséquence de voir des causes d'injustice et de souffrance dans ceux qui font figure de dominants. Mais les dominants ordinairement apostrophés sont rarement ceux qui détiennent le pouvoir réel ou qui disposent de ressources importantes (Gouldner, 1973, p. 49). Ce sont surtout les agents subalternes ou intermédiaires des institutions qui ont en charge les milieux en difficulté, gardiens d'immeubles, éducateurs de rue, agents d'accueil des organismes publics, soignants des hôpitaux psychiatriques, policiers de base, employés des bureaux d'aide sociale. Ou ce sont les familles de niveau moyen qui habitent dans les mêmes immeubles ou dans le quartier voisin et dont les enfants fréquentent les mêmes écoles. En même temps qu'il fait la morale aux uns, écartant leurs griefs comme racistes ou petits-bourgeois, ou dénonçant leur aveuglement de classe, il absout les démunis des reproches qui leur sont adressés²⁸.

En second lieu, laisser croire à un travail suffisamment accompli une fois que les groupes dominés ont été décrits de l'intérieur, selon les yeux de leurs membres, conduit à une vision atrophiée de l'univers social. Quand ils s'attachent à examiner de l'intérieur une population en situation de dépendance, les sociologues signalent l'existence des catégories sociales dont elle dépend ou auxquelles elle se réfère. Dans ce cas, c'est le plus souvent d'une façon réductrice, et à charge, selon l'expérience qu'en ont les membres de la population étudiée. L'étude de Goffman sur les patients en psychiatrie fait ainsi porter sur les médecins, sans qu'ils aient leur mot à dire, la responsabilité d'un traitement vécu comme dégradant par ceux qui le subissent ; de même en est-il de nombre d'études sur les ouvriers, les jeunes des cités ou les nomades, qui se contentent de répercuter les griefs contre les chefs d'équipe, les gestionnaires de base ou les policiers. Négliger d'étudier au moyen d'un côtoiement approprié les milieux bourgeois et dirigeants, c'est risquer de se complaire dans une vision stéréotypée et lénifiante de la stratification sociale et de la violence exercée par les dominants (Gallagher, 1980) ; faire l'impasse sur les stratégies financières, politiques, criminelles, de ces milieux, fût-ce par des moyens indirects, serait renoncer à atteindre ce qui détermine le sort d'une grande partie de l'humanité.

Enfin, ceux définis comme dominés peuvent à leur tour en imposer à d'autres, de façon permanente ou occasionnelle, du fait de leurs ressources, leurs fonctions, leur nombre, leur force physique, leur ruse. Ils trouvent plus faibles qu'eux, qu'il s'agisse de catégories entières ou de cas particuliers, les tiennent à distance, en tirent profit, en font des souffre-douleur : apprentis poussés à la faute dans l'atelier d'usine, forains maltraités par les ferrailleurs sur les terrains de stationnement, gardiens ou femmes de ménage pris à parti dans les cités, clandestins ponctionnés par leurs compatriotes, femmes sujettes à la violence et au mépris.

Bien que difficile à mettre en œuvre et à soutenir psychologiquement, à plus forte raison si le chercheur travaille seul, l'attention portée aux perspectives des principales strates, fractions et catégories antagonistes d'un même univers social est souhaitable pour une restitution convenable de la réalité. Elle l'est aussi d'un point de vue moral,

28 Comme le remarquent Becker (1964, p. 5) ou Wieviorka (2002, p. 561) pour leurs propres études.

car c'est faire preuve d'équité, refusant les jugements unilatéraux et prenant acte du droit égal de tout être humain à être pris en compte pour ce qu'il est. C'est ainsi que Powdermaker s'est efforcée de procéder, lors d'enquêtes dans un comté du Mississippi au début des années 1930 et dans une ville minière de la Rhodésie du Nord au milieu des années 1950. « Mon identification avec chacun des deux groupes raciaux et avec les différentes classes les composant m'a fourni une règle d'objectivité », indique-t-elle à propos de la première étude (Powdermaker, 1966, p. 198). Il était possible de travailler avec les deux groupes, Européens comme Africains, et d'avoir des amis dans chacun, remarque-t-elle pareillement à propos de la seconde étude. Cette façon de procéder est à l'avantage du chercheur, lui évitant « une identification exclusive avec les dominés (ou avec les élites) ». Une identification unilatérale, en effet, « peut nuire à l'indépendance sociale, intellectuelle et psychologique nécessaire à une enquête de terrain qui prend place dans un système de pouvoir complexe ».

*

* *

Savoir de quelle façon et dans quelle mesure les recherches en sciences sociales peuvent être utiles est incertain. La plupart n'ont pas de retombées immédiatement perceptibles ; il n'existe de toute façon aucun lien entre la qualité d'une étude et d'éventuelles retombées, et une même étude peut servir à justifier des points de vue et des décisions de sens contraire. Quand les bénéfices allégués sont plausibles, ceux-ci apparaissent le plus souvent banals, ou infimes, ou accidentels. Faire de l'utilité, assortie à l'idée de mission de service public, le devoir et le critère de notre existence de chercheurs, c'est échanger l'héritage intellectuel qui est le nôtre « pour un plat de lentilles ».

Selon les critères de la « demande sociale » ou de l'« appel d'offre », des travaux désormais tenus pour des classiques pourraient être écartés du droit à l'existence : ils n'ont pas été entrepris avec le souci clairement annoncé d'aboutir à des propositions utiles ; ils ont provoqué, et provoqueraient encore, la perplexité ou le désaveu horrifié des comités de financement et de surveillance déontologique.

Est-ce que l'étude des relations entre hommes dans les toilettes publiques sert le bien public ou la demande sociale ? S'il effectuait son étude aujourd'hui, Humphreys (1975) pourrait arguer qu'il contribue à l'effort de santé publique par une connaissance pouvant avoir des retombées en matière de prévention contre les maladies sexuellement transmissibles. Dans les années 1960, rien de tel ; cette étude fut perçue comme une incitation à la débauche, et son auteur fut écarté des postes universitaires. Quant à l'enquête de Douglas (1977) sur les plages naturistes, exemplaire aussi bien dans son démontage des témoignages qui en font des lieux d'orgie que dans sa mise en évidence des faux-fuyants et des mensonges des habitués dès qu'il est question des activités sexuelles y prenant place, elle peut passer pour

l'entreprise futile d'un dilettante, préoccupé d'histoires de plage, de soleil et de sexe plutôt que de justice sociale (selon ce que suggère Hammersley, 1992, p. 75). Ces deux études pourraient également être critiquées pour avoir fait des homosexuels et des naturistes « des proies faciles pour leurs opposants » (Gallihier, 1980, p. 301), tant elles mettent au grand jour des pratiques qui passent pour dépravées aux yeux de la majorité de la population.

Qu'en est-il de l'étude du freinage dans une entreprise industrielle ? Si elle était réalisée aujourd'hui, l'enquête de Roy (2006 [1952], chap. 1) pourrait sans doute bénéficier des crédits d'un syndicat patronal ou d'un gouvernement libéral, ce qui la ferait probablement tenir pour antisociale par une partie du public, notamment les sociologues. Car l'auteur montre avec une précision inattaquable que les ouvriers ne travaillent que pendant une fraction de leur temps de présence ; certes, il montre aussi qu'ils perdent de l'argent du fait du système instauré. Une description équivalente fut publiée par Haraszti (1976, p. 172-3), un étudiant-poète hongrois forcé de gagner sa vie dans une usine de tracteurs sous le régime communiste. Son livre fut interdit, et lui-même fut poursuivi en justice pour avoir donné « une image falsifiée » de la situation des travailleurs soumis aux cadences et rusant avec les chronométrateurs, ce qui représentait une « incitation à la subversion » ; des sociologues hongrois à la réputation établie prirent toutefois sa défense devant le tribunal.

Quels que soient les motifs et les circonstances ayant fait entreprendre des enquêtes de ce genre, leur principal résultat, dans un univers fractionné et compartimenté à l'infini, est d'abord de rendre publiques de la façon la plus rapprochée qui soit des formes d'existence mal connues ou sujettes aux stéréotypes, d'en montrer la qualité proprement humaine, aussi banales ou exotiques, outrageantes ou admirables puissent-elles apparaître aux yeux des autres, de contribuer également à rendre visibles, en vue de les résoudre, les énigmes qui ont trait à la vie collective, à l'ordre social, aux conduites ordinaires et aux conduites hors normes, aux phénomènes sociaux en général (Bizeul, 2007, pp. 77-78). Un tel résultat n'est pas exempt d'implications morales et politiques. En déduire qu'il peut en découler quasi nécessairement des avis autorisés ou des effets plus ou moins contrôlés aidant à résoudre « les problèmes sociaux » et à développer « le lien social » reviendrait toutefois à sortir du cercle des faits établis, ou de ce qui en tient lieu, pour s'engager dans le domaine conflictuel et sans fond des jugements de valeur qui est notre lot en temps ordinaire.

Ce qui nous rend singuliers, c'est l'effort de rigueur et de systématisme mis dans l'action d'observer et c'est l'absence de préoccupations pratiques et morales pendant les intervalles de temps où nous endossons le rôle du chercheur. Nous sommes, à ce moment-là, des sortes de juges suprêmes, attentifs à la pluralité des intérêts et des perspectives, soucieux de preuves et d'arguments, usant du débat contradictoire, dès lors reportant à plus tard, si c'est le cas, d'être des experts tenus pour utiles, ou les chantres d'un monde meilleur, ou les clercs des sociétés contemporaines, ou des citoyens en colère.

Nous efforcer d'être ainsi détachés des nécessités pratiques et morales pendant ces intervalles de temps, à la façon du « sage » ou du « contemplatif » qui se déportent du

flux des événements, ne nous rend pas moins tributaires des obligations de n'importe quel humain occupant une certaine place et ayant diverses activités au sein de la société. Si bien que nous n'échappons jamais entièrement au devoir d'agir, souvent dans l'urgence et avec parti pris, ayant pour seule volonté d'être secourables, de rendre service, d'améliorer les choses, en un mot d'être utiles.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Agier M., 1997. - « Ni trop près ni trop loin », *Gradhiva*, 21, pp. 69-76
- Albert, B., 1987. - « Situations ethnographiques et mouvements ethniques », dans Agier M., dir., *Anthropologues en danger*, Paris, Jean-Michel Place, pp. 75-88
- Baré J.-F., dir., 1995. - *Les applications de l'anthropologie. Un essai de réflexion collective depuis la France*, Paris, Karthala
- Becker H. S., 1964. « Introduction », dans Becker H., ed., *The Other Side. Perspectives on Deviance*, New York, The Free Press, pp. 1-6
- Becker H. S., 1970. - *Sociological Work. Method and Substance*, Chicago (Ill), Aldine
- Berger P., 1963. - *Invitation to Sociology: A Humanistic Perspective*, Garden City (NY), Anchor Books
- Bizeul D., 1988. - « Dix salariés en stage », dans Le Bouëdec G., dir., *Les défis de la formation continue*, Paris, L'Harmattan, pp. 135-263
- Bizeul D., 2003. - *Nomades en France. Proximités et clivages*, Paris, L'Harmattan
- Bizeul D., 2007. - « Que faire des expériences d'enquête ? Apports et fragilité de l'observation directe », *Revue française de science politique*, 57 (1), pp. 69-89
- Blee K., 2002. - *Inside Organized Racism: Women in the Hate Movement*, Berkeley, University of California Press
- Bourdieu P., Bolstanski L., 1976. - « La production de l'idéologie dominante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2-3, pp. 3-73
- Bourdieu P., 1980. - *Questions de sociologie*, Paris, Minuit
- Bourdieu P., 1992. - *Réponses*, Paris, Seuil
- Bourdieu P., 1994. - « Questions à Pierre Bourdieu », dans Mauger G., Pinto L., *Lire les sciences sociales, 1989-1992*, Paris, Belin, pp. 311-332
- Bourdieu P., 2004. - *Esquisse pour une auto-analyse*, Paris, Raisons d'agir
- Burawoy M., 2005. - « For Public Sociology », *American Sociological Review*, 70, pp. 4-28
- Callon M., 1999. - « Ni intellectuel engagé, ni intellectuel dégage », *Sociologie du travail*, 41, pp. 65-78

- Callon M. et al., 2001. - Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique, Paris, Seuil
- Castel R., 2000. - « La sociologie et la réponse à la “demande sociale” », *Sociologie du travail*, 42, pp. 281-287
- Cernea M., 1991. - « Knowledge from Social Science for Development Policies and Projects », dans Cernea M., ed, *Putting People First*, Washington (DC), World Bank Publication, pp. 1-41
- Chapoulie J.-M., 2001. - *La tradition sociologique de Chicago, 1892-1961*, Paris, Seuil
- Chapoulie J.-M., 2004. - « Comments on the « Value of Ethnography » Dialogue », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 595, pp. 277-279
- Chapoulie J.-M., 2005. - « Conclusion », Chapoulie J.-M. et al., *Sociologues et sociologies*, Paris, L'Harmattan, pp. 117-119
- Chenu A., 1999. - « A propos des DESS : une question stratégique », *La lettre de l'ASES*, 26, p. 46-49
- Chenu A., 2002. - « Une institution sans intention. La sociologie en France depuis l'après-guerre », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 141-2, pp. 46-59
- Copans J., 1975. - *Anthropologie et impérialisme*, Paris, Maspéro
- Crozier M., 2000. - *À quoi sert la sociologie des organisations ?*, Paris, Seli Arslan
- Crozier M., 2007. - « La liberté de battre le système », dans Gaulejac (de) V., dir., *Itinéraires de sociologues*, Paris, L'Harmattan
- Denzin N., 2002. - « Confronting Ethnography's Crisis of Representation », *Journal of Contemporary Ethnography*, 31 (4), pp. 482-490
- Desjeux D., 2007. - « Pourquoi créer des doctorats professionnels ? », *La Lettre de l'ASES*, 37, pp. 67-71
- Deutscher I., 1999. - *Making a Difference. The Practice of Sociology*, New Brunswick (NJ), Transaction Publishers
- DeVault M., 1990. - « Novel Readings: The Social Organization of Interpretation », *American Journal of Sociology*, 95 (4), pp. 887-921
- Douglas J., 1970. - « The Relevance of Sociology », in Douglas J., ed, *The Relevance of Sociology*, New York, Meredith Corporation, pp. 185-233
- Douglas J., 1977. - *The Nude Beach*, Beverly Hills (CA), Sage Publications
- Dubar C., 2006. - *Faire de la sociologie. Un parcours d'enquêtes*, Paris, Belin
- Dubet F., 1999. - « Du côté de l'action », *Sociologie du travail*, 41, pp. 79-88
- Dumoulin O., 2003. - *Le rôle social de l'historien*, Paris, Albin Michel
- Durkheim E., 1975. - *Textes. Tome 2*, Paris, Minuit
- Enriquez E., 1993. - « L'approche clinique », dans Gaulejac V. (de), Roy S., dir., *Sociologies cliniques*, Paris, Desclée de Brouwer, pp. 19-35

- Evans-Pritchard E. E., 1962. - *Social Anthropology and Other Essays*, New York, The Free Press
- Fassin É., 1999. - « La voix de l'expertise et les silences de la science dans le débat démocratique », dans Borrillo D., Fassin É., *Au-delà du PaCS*, Paris, PUF, pp. 89-110
- Faure S., 2007. - « Comment penser la professionnalisation des étudiants sociologues ? », *La Lettre de l'ASES*, 37, pp. 47-53
- Frémont A., 2005. - *Géographie et action. L'aménagement du territoire*, Paris, Arguments
- Friedberg E., 2001. - « Faire son métier de sociologue, surtout dans l'intervention », Vrancken D., Kutty O., dir., *La sociologie et l'intervention*, Bruxelles, De Boeck, pp. 111-130
- Gallihier J. F., 1980. - « Social Scientists' Ethical Responsibilities to Superordinates: Looking Upward Meekly », *Social Problems*, 27 (3), pp. 298-307
- Gallihier J. F., Gallihier J. M., 1995. - *Marginality and Dissent in Twentieth-Century American Sociology*, Albany (NY), State University of New York Press
- Godbout J., 2000. - « L'engagement : une fidélité », *Sociologie du travail*, 42, pp. 289-300
- Goffman E., 1968. - *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Minuit
- Gonnet F., 1994. - « Application du raisonnement stratégique et systémique aux hôpitaux publics », dans Pavé F., dir., *L'analyse stratégique*, Paris, Seuil, pp. 337-344
- Good A., 2003. - « Anthropologists as experts. Asylum appeals in British courts », *Anthropology today*, 19 (5), pp. 3-7
- Gouldner A., 1973. - *For Sociology. Renewal and Critique in Sociology Today*, New York, Allen Lane
- Gruénais M.-É., 1995. - « Anthropologie médicale appliquée », dans Baré J.-F., dir., *Les applications de l'anthropologie*, Paris, Karthala, pp. 179-220
- Hammersley M., 1992. - *What's Wrong with Ethnography ?*, London, Routledge
- Haraszti M., 1976. - *Salaire aux pièces. Ouvrier dans un pays de l'Est*, Paris, Seuil
- Henry O., 1992. - « Entre savoir et pouvoir. Les professionnels de l'expertise et du conseil », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 95, pp. 37-54
- Herlihy P. H., Knapp G., 2003. - « Maps of, by, and for the Peoples of Latin America », *Human Organization*, 62 (4), pp. 303-314
- Hughes E., 1996. - *Le regard sociologique. Essais choisis*, Paris, EHESS.
- Humphreys L., 1975. - *Tearoom Trade. Impersonal Sex in Public Places*, Hawthorne (NY), Aldine de Gruyter
- IHTP, 1993. - *Écrire l'histoire du temps présent*, Paris, CNRS Editions

- Jeudy-Ballini M., 1991. « Une expérience d'ethnographie en entreprise », *Journal des anthropologues*, 43-44, pp. 45-56
- Lacoste Y., 1976. - *La géographie ça sert d'abord à faire la guerre*, Paris, Maspéro
- Lahire B., 2002. - « Utilité : entre sociologie expérimentale et sociologie sociale », dans Lahire B., dir., *A quoi sert la sociologie ?*, Paris, La Découverte, pp. 43-66
- LaPiere R., 1969. - « Comment on Irwin Deutscher's Looking Backward », *The American Sociologist*, 4 (1), pp. 41-42
- Legrand M., 2001. - « Essor de l'intervention en sociologie », dans Vrancken D., Kutty O., dir., *La sociologie et l'intervention*, Bruxelles, De Boeck, pp. 69-87
- Lofland J., 1976. - *Doing Social Life. The Qualitative Study of Human Interaction in Natural Settings*, New York, John Wiley
- Lynd R., 1939. - *Knowledge for What ?*, Princeton, Princeton University Press
- Mariojouis J., 2006. - « Pierre Bourdieu au Val Fourré : de quelques obstacles à la réception profane d'une sociologie critique », *Sociétés contemporaines*, 64, pp. 115-133
- Martuccelli D., 2002. - « Sociologie et posture critique », dans Lahire B., dir., *A quoi sert la sociologie ?*, Paris, La Découverte, pp. 137-154
- Masson P., 2005. - « La réception des Héritiers à l'extérieur de la sociologie (1964-1972) », dans Chapoulié J.-M. et al., 2005. *Sociologues et sociologies*, Paris, L'Harmattan, pp. 98-110
- Masson P., 2006. - « Le financement de la sociologie française : les conventions de recherche de la DGRST dans les années soixante », *Genèses*, 62, pp. 110-127
- Merton R. K., 1964. - *Social Theory and Social Structure*, London, The Free Press of Glencoe
- Mills W. C., 1959. - *The Sociological Imagination*, New York, Oxford University Press
- Minguet G., 1997. - « Le sociologue intervenant », dans Legrand M., Vrancken D., dir., *Compétences de sociologues et dynamiques de société*, Nancy, PUN, pp. 129-146
- Muller S., 2008. - *À l'abattoir*, Paris, MSH-Quæ
- Noiriel G., 1996. - *Sur la « crise » de l'histoire*, Paris, Belin
- Padioleau J.-G., 2005. - *La société du radar*, Paris, L'Harmattan, 2005
- Pavé F., dir., 1994. - *L'analyse stratégique*, Paris, Seuil
- Philipponneau M., 1999. - *La géographie appliquée. Du géographe universitaire au géographe professionnel*, Paris, Armand Colin
- Pinçon M., Pinçon-Charlot M., 1997. - *Voyage en grande bourgeoisie. Journal d'enquête*, Paris, PUF

- Piriou O., 2008. - « Que deviennent les diplômés de sociologie ? », *Socio-logos*, 3 [http://socio-logos.revues.org/document1622.html]
- Powdermaker H., 1966. - *Stranger and Friend. The Way of an Anthropologist*, New York, Norton & Company
- Reinharz S., 1992. - *Feminist Methods in Social Research*, New York, Oxford University Press
- Ricœur P., 1993. - « Remarques d'un philosophe », dans IHTP, *Écrire l'histoire du temps présent*, Paris, CNRS, pp. 35-41
- Roy D., 2006. - *Un sociologue à l'usine*, Paris, La Découverte
- Sainsaulieu R., 1992. - « À propos de l'identité de la discipline sociologique », *La lettre de l'ASES*, 11, pp. 12-17
- Sanjek R., 2004. - « Going Public: Responsibilities and Strategies in the Aftermath of Ethnography », *Human Organization*, 63 (4), pp. 444-456
- Schensul S., 1980. - « Anthropological Fieldwork and Sociopolitical Change », *Social Problems*, 27 (3), pp. 309-319
- Shibutani T., 1986. - *Social Processes. An Introduction to Sociology*, Berkeley (CA), University of California Press
- Shils E., 1980. - *The Calling of Sociology and Other Essays on the Pursuit of Learning*, Chicago, University of Chicago Press
- Singly (de) F., 2002. - « La sociologie, forme particulière de conscience », dans Lahire B., dir., *À quoi sert la sociologie ?*, Paris, La Découverte, pp. 13-42
- Siracusa J., 2008. - *Vacances sociologiques. Enseigner la sociologie à l'université*, Saint-Denis, PUV
- Stein A., 2001. - *The Stranger Next Door*, Boston (MA), Beacon Press
- Streicher F., 1997. - « Itinéraire d'un sociologue conseil en développement local », dans Legrand M., Vrancken D., dir., *Compétences de sociologues et dynamiques de société*, Nancy, PUN, pp. 107-114
- Tanguy L., 1995. - « Le sociologue et l'expert. Une analyse de cas », *Sociologie du travail*, 3, pp. 457-477
- Thœnig J.-C., 1994. - « Savoir savant et gestion locale », *Politix*, 28, pp. 64-75
- Thœnig J.-C., 1999. - « Le bricolage des engagements », *Sociologie du travail*, 41, pp. 307-316
- Tumin M., 1970. - « In Dispraise of Loyalty », in Douglas J., ed, *The Relevance of Sociology*, New York, Meredith, pp. 149-166
- Vasseur V., 2000. - *Médecin-chef à la prison de la Santé*, Paris, Cherche Midi
- Vaughan D., 1996. - *The Challenger Launch Decision*, Chicago, University of Chicago Press

- Vidich A. et al., 1981. - « Sociology and Society : Disciplinary Tensions and Professional Compromises », *Social Research*, 48 (2), pp. 322-361
- Villette M., 1984. - « Une technologie d'ingénieur-conseil », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 54, pp. 45-56
- Waitzkin H., 1970. - « Truth's Search for Power: the Dilemmas of the Social Sciences », in Douglas J., ed, *The Relevance of Sociology*, New York, Meredith, pp. 169-184
- Whyte W. F., 1991. - *Participatory Action Research*, Newbury Park (CA), Sage Publications
- Whyte W. F., 1994. - *Participant Observer. An Autobiography*, Ithaca (NY), Cornell University
- Wieviorka M., 2002. - « Le sociologue et l'insécurité », *Sociologie du travail*, 44, p. 557-569
- Worms J.-P., 2000. - « Un sociologue engagé... De l'autre côté du miroir », *Sociologie du travail*, 42, pp. 301-311
- Znaniecki F., 1963 (1952). - *Cultural Sciences. Their Origin and Development*, Urbana, University of Illinois Press